

Organisation des visites

- les visites sont autorisées
- chaque visiteur est tenu de remplir le registre des visites aux entrées des bâtiments en renseignant rigoureusement tous les champs
- les rassemblements privés sont limités à 5 personnes au total
- toute sortie ou hospitalisation supérieure à 24h entraîne une quarantaine de 5 jours

Mesures de protection obligatoires

- le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'institution
- les visiteurs doivent venir avec leur propre masque
- Le respect d'une distance sociale de 1,5 mètre est obligatoire, y compris dans les appartements
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée des bâtiments, de la salle à manger, et aussi souvent que possible
- dans la salle à manger, les déplacements d'une table à l'autre sont interdits et les résidents doivent restés assis le temps du repas

Attention

- **en cas d'apparition de symptômes, nous vous remercions de renoncer à toute visite, de rester à domicile et d'avertir immédiatement le service des soins au 8088**